

# Bilan 13

Délégation générale à la **langue française** et aux langues de France

des langues  
pour mieux vivre ensemble



Le décret n°2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication dispose, dans son article 1<sup>er</sup>, que la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est directement rattachée au ministre, donnant ainsi à ce service une reconnaissance politique et institutionnelle forte.

Le décret n°2012-776 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication prévoit à son article 6 que le ministre a autorité sur la DGLFLF, dont la vocation interministérielle est ainsi réaffirmée.

Par ailleurs, un arrêté du 17 décembre 2012 a permis de procéder à un aménagement de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la DGLFLF, en constituant au sein de ce service un pôle de compétences autour des langues et du numérique.

Conformément à l'article 2 de la Constitution qui dispose que « La langue de la République est le français », la délégation générale joue un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l'emploi de la langue française dans notre société et sa place dans le monde. Elle s'appuie sur deux réseaux interministériels complémentaires : d'une part des hauts fonctionnaires chargés de veiller, dans leurs domaines de compétences, à l'application du cadre légal garantissant l'usage de la langue française, d'autre part des commissions de terminologie et de néologie placées auprès des principaux départements ministériels et chargées, avec l'appui de spécialistes et de représentants de la société civile, de doter notre langue de termes nouveaux dans les différentes disciplines des sciences et des techniques.

Dans la circulaire qu'il a adressée le 25 avril 2013 à l'ensemble des membres du Gouvernement, le Premier ministre a rappelé que la langue française était au cœur de notre pacte républicain et que son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'Etat, garantissait un égal accès à l'information et au savoir.

Par ailleurs, la délégation générale est chargée de définir une politique de promotion et de valorisation de la pluralité linguistique interne, qui prend notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution aux termes duquel « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Une impulsion forte a été donnée en 2013 à la politique des langues, plaçant la DGLFLF au cœur de la conduite de plusieurs chantiers nouveaux.

## Garantir un « droit au français »

Recevoir une information et s'exprimer dans sa langue est un droit garanti par la loi, qui vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers. L'application de ce droit fait l'objet d'une vigilance constante : il en est rendu compte chaque année dans le rapport sur l'emploi du français que le gouvernement remet au Parlement.

D'autres actions sont menées. Ainsi, dans le monde du travail, il s'agit de repérer les bonnes pratiques dans l'usage du français et la valorisation du plurilinguisme. Sur la base de ce repérage, un guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises a été mis au point dans le cadre d'une collaboration entre la délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'office québécois de la langue française. Ce document propose aux entreprises un ensemble pragmatique de recommandations visant à intégrer les questions linguistiques dans la vie courante des entreprises, à gérer les compétences linguistiques des salariés, à assurer une communication interne et externe adaptée ou encore à recourir aux outils modernes de traduction.

Dans la recherche, il s'agit de garantir l'expression en langue française dans les manifestations ou les colloques scientifiques organisés sur notre territoire : les chercheurs qui désirent s'exprimer dans notre langue, notamment parce qu'ils estiment qu'ils pourront ainsi transmettre leur savoir dans de meilleures conditions, doivent pouvoir être en mesure de le faire. Afin de renforcer les conditions d'exercice de ce droit, la délégation générale propose un dispositif de soutien à l'interprétation dans les colloques internationaux qui se tiennent en France.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'article 2 de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche confère au «ministre chargé de l'usage de la langue française en France» un rôle clé dans la validation des exceptions à l'obligation d'emploi du français. Il devra en effet être tenu immédiatement informé de ces exceptions, de leur délai et de leur justification.



La publicité constitue un autre secteur sensible pour nos concitoyens. Aussi, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) et la DGLFLF ont décidé de renouveler une étude conjointe sur l'usage de la langue française dans la publicité, afin de mieux connaître la situation dans ce domaine depuis un premier rapport publié en 2009.

Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse de la publicité diffusée en France, au premier trimestre 2013, en affichage et radio, soit 3 962 publicités. La télévision n'a pas été prise en compte, car le contrôle des films au regard des textes juridiques et déontologiques est systématiquement effectué avant leur diffusion.

L'ARPP a constaté un taux de non-conformité aux dispositions légales assez faible, d'environ 1%, portant majoritairement sur une absence ou une erreur de traduction, et simultanément de nombreux exemples de créativité linguistique (jeux de mots, de sonorité, création de mots...). Cette enquête, qui souligne l'efficacité des efforts conjoints des professionnels et de l'ARPP, a donné lieu le 27 novembre 2013 à une conférence de presse.

Le ministère chargé de la culture agrée tous les trois un certain nombre d'associations pour qu'elles exercent une veille sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française et puissent se constituer partie civile dans les litiges relatifs à ce texte.

L'année 2013 a vu le renouvellement de l'agrément accordé à trois associations : l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Avenir de la langue française (ALF) et Défense de la langue française (DLF). Le ministère a souhaité élargir à une quatrième association le bénéfice de cet agrément - le Comité national français du Forum francophone des affaires (FFA) - afin de renforcer le contrôle de l'application des textes légaux dans les entreprises.

# Enrichir et développer la langue française

Si les mots du quotidien évoluent naturellement, il est des domaines plus spécifiques, en particulier dans les sciences et les techniques, où cette évolution doit être accompagnée: c'est la raison pour laquelle dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie proposent des termes français pour désigner les réalités du monde contemporain et contribuer ainsi à lutter contre les pertes de domaines et de fonctionnalités de la langue française.

**Découvrez vite [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)**  
Un site passionnant à parcourir et très utile pour qui veut maîtriser le vocabulaire d'un domaine de spécialité!

**FranceTerme**  
culture.fr

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
10 rue de Valenciennes, 75013 Paris  
Téléphone: 01 42 95 12 00  
Site: [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)  
Courriel: [terminologie@culture.gouv.fr](mailto:terminologie@culture.gouv.fr)

**Découvrez le site**  
**FranceTerme**  
Délégation générale à la langue française et aux langues de France

une base terminologique actualisée en permanence contenant plus de **6 500 termes** français officiellement recommandés

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
10 rue de Valenciennes, 75013 Paris  
Téléphone: 01 42 95 12 00  
Site: [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)  
Courriel: [terminologie@culture.gouv.fr](mailto:terminologie@culture.gouv.fr)

Afin de populariser l'usage de ces termes, dont certains peuvent être d'emploi courant, par exemple dans les domaines des technologies de l'information, il a été créé une base de données terminologique dénommée *FranceTerme*. Un pas supplémentaire est désormais franchi, puisqu'un nouvel outil collaboratif, le *wikiLF*, permet aux internautes d'être étroitement associés aux travaux des commissions de terminologie et de contribuer ainsi à l'évolution et aux progrès de notre langue.

Nous avons besoin d'un vocabulaire clair et précis pour désigner les réalités nouvelles qui prennent place dans notre vie quotidienne et professionnelle.

Avec le **wikiLF**, vous pouvez proposer, choisir des termes, en discuter et participer ainsi à l'enrichissement de la langue française. Suivez-vous de cet outil collaboratif?

**wikiLF**  
[wikilf.culture.fr](http://wikilf.culture.fr)

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
10 rue de Valenciennes, 75013 Paris  
Téléphone: 01 42 95 12 00  
Site: [www.wikilf.culture.fr](http://www.wikilf.culture.fr)  
Courriel: [terminologie@culture.gouv.fr](mailto:terminologie@culture.gouv.fr)

**Participez à l'enrichissement de la langue française**  
Délégation générale à la langue française et aux langues de France

**wikiLF**  
[wikilf.culture.fr](http://wikilf.culture.fr)

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
10 rue de Valenciennes, 75013 Paris  
Téléphone: 01 42 95 12 00  
Site: [www.wikilf.culture.fr](http://www.wikilf.culture.fr)  
Courriel: [terminologie@culture.gouv.fr](mailto:terminologie@culture.gouv.fr)



Afin de maintenir un haut degré de performance et de satisfaction du public, ces deux outils continueront à évoluer, notamment par l'ajout de nouvelles fonctionnalités. Une application mobile de *FranceTerme* est ainsi à l'étude pour une mise en place en 2014.

La Commission générale de terminologie et de néologie, dont la composition a été renouvelée, entame quant à elle un nouveau mandat de quatre ans. La ministre de la Culture et de la Communication a procédé le 13 septembre 2013 à l'installation de cette nouvelle commission, en saluant l'action de l'ensemble des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française, qui permet aux professionnels de disposer d'un vocabulaire de spécialité, et à notre langue de pouvoir être utilisée dans tous les domaines de la vie sociale.

La Commission générale tient chaque mois une séance plénière et une, voire deux, en formation restreinte, s'astreignant à un examen rigoureux et exigeant de chaque liste qui lui est soumise, afin de faire face au flux de nouveaux termes. Ainsi, au 15 septembre 2013, a-t-elle recommandé 222 termes et définitions publiés au *Journal officiel*, qui ont été systématiquement repris au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Bilans annuels	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Réunions des commissions	98	118	164	159	160	148	160	144	141	141
Termes publiés au JO	223	325	298	317	462	276	247	392	299	343

Par ailleurs, un arrêté du 15 juillet 2013 a créé une commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'économie numérique, en regroupant deux commissions existantes (informatique et télécommunications), de facto supprimées. Il s'agit là, en effet, d'un secteur où les besoins en terminologie française sont croissants.

La DGLFLF poursuit une politique de gratuité dans la mise à disposition du public de ces ressources terminologiques, que ce soit dans la base de données FranceTerme ou via les très populaires fascicules *Vous pouvez le dire en français*, qui proposent une sélection de termes propres à certains domaines, par exemple en 2013 l'environnement et l'énergie.



Un vocabulaire des sports olympiques d'hiver sera disponible début 2014 dans la perspective des prochains jeux Olympiques de Sochi, afin de mettre en valeur l'important travail d'enrichissement du français conduit dans ce domaine d'une grande visibilité pour notre langue.

Par ailleurs, la IX<sup>e</sup> journée scientifique du réseau panlatin de terminologie (REALITER) s'est tenue à Paris les 16 et 17 octobre 2013. À cette occasion, un hommage a été rendu au linguiste Bernard Quémada : ce dernier qui a joué un rôle déterminant dans la création il y a vingt ans de ce réseau qui a pour objectif de favoriser un développement harmonisé des langues néo-latines.

Dans le cadre de la politique interministérielle de modernisation de l'action publique, la DGLFLF a exprimé sa disponibilité pour apporter son expertise aux initiatives visant à améliorer les relations entre l'administration et les usagers par le moyen, notamment, d'une simplification du langage administratif.

# Renforcer la maîtrise de la langue française

La maîtrise de la langue est une clé pour l'insertion sociale : la délégation générale s'attache en particulier à inscrire cette préoccupation dans le champ de l'éducation populaire, à travers des actions visant à faire vivre une pratique publique de la parole, construite et argumentée.



Par ailleurs, dans le contexte de la Grande cause nationale décernée en 2013 à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, la collaboration entre le ministère de la culture et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se développe pour renforcer le rôle de l'action culturelle dans la résorption de l'illettrisme. Lors des Assises nationales et européennes de l'illettrisme, organisées à Lyon du 13 au 15 novembre 2013, le délégué général à la langue française et aux langues de France a tiré les enseignements d'un certain nombre d'expériences de terrain ayant permis à des citoyens de renouer avec la lecture et l'écriture.



En effet, si la maîtrise du français est un déterminant essentiel de l'accès aux œuvres et aux imaginaires, le contact avec ceux-ci est un moyen de développer les capacités d'expression en français, à l'oral comme à l'écrit. De nombreux établissements culturels conduisent des actions originales en ce sens, en particulier dans le cadre de l'opération « Vivre ensemble », mise en place pour lutter contre les discriminations dans l'accès à la culture et

contribuer à la démocratisation culturelle. Une publication « Accéder à l'écrit par l'action culturelle pour vivre ensemble » permet de restituer un certain nombre d'expériences dans lesquelles le contact avec les œuvres favorise la familiarité avec la langue.

En lien avec la prévention et la lutte contre l'illettrisme, un projet permettant d'élaborer des ressources didactiques à l'intention des jeunes sourds et malentendants - « Langue des signes française et accès à l'écrit » - a été mené à son terme.

La maîtrise de notre langue est également une clé pour l'intégration des migrants à la société française: la délégation générale apporte ainsi son expertise et sa vision d'ensemble de la politique linguistique sur le sujet du niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française et ses modalités d'évaluation, à travers notamment la création du label « Français langue d'intégration ».



© Joël Guenoun

## Placer la France au coeur des solidarités francophones

L'accent mis sur ce qui peut, en France même, contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à un espace politique, économique et culturel réuni par une langue partagée, est de première importance. De ce point de vue, l'accueil à Nice, du 7 au 15 septembre 2013, des 7<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie a permis de mieux faire connaître à nos concitoyens la richesse et la diversité des cultures francophones.

Cette manifestation d'envergure ne doit cependant pas faire oublier le rôle joué par des opérations culturelles ancrées dans les territoires, telles que les *Caravanes des dix mots*, qui développent et mettent en réseau en France et dans de nombreux pays francophones des projets artistiques autour de la langue française, ou encore le festival *Francophonies en Limousin* qui, chaque année, permet d'accéder aux expressions artistiques (théâtre, musique, danse...) les plus contemporaines issues de tous les territoires francophones.



Le festival du *Film francophone d'Angoulême*, dont la 6<sup>e</sup> édition du 23 au 27 août 2013 a connu un fort retentissement, participe de cette même démarche.

Au plan de la coordination des politiques de la langue, la DGLFLF est active au sein du réseau OPALE réunissant les organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ayant un statut d'observateur au sein de cet ensemble. À l'initiative du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un colloque a été organisé à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2013 sur les conditions de l'appropriation et de la maîtrise de la langue française, dans la perspective de favoriser l'accès de tous à la vie de la cité.

# Favoriser la diversité linguistique

## L'enseignement

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République comporte une avancée notable, puisqu'elle prévoit une initiation dès le plus jeune âge à la diversité linguistique, susceptible de prendre appui sur les langues parlées au sein des familles.

Cette mesure conforte les nombreuses initiatives d'origine associative qui, avec le soutien de la DGLFLF, visent à sensibiliser les parents et les enfants à la diversité des langues et à développer l'exploitation des compétences linguistiques existant au sein des familles. Ces initiatives seront mises en valeur dans le cadre du prochain salon Expolangues, du 5 au 8 février 2014.

## La traduction

Un autre axe d'action prioritaire concerne la traduction, dont la DGLFLF s'attache à favoriser le développement dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'à faire apparaître le rôle clé dans la circulation des œuvres et des idées en Europe et dans l'espace méditerranéen.



Prenant appui sur un état des lieux de la traduction en Méditerranée, soutenu par le ministère de la Culture, la DGLFLF a publié en novembre 2013 un bilan des flux de traduction entre le français et l'arabe, le turc et l'hébreu. Ce document pourra utilement éclairer les initiatives politiques susceptibles d'être prises dans ce domaine en 2014.

Par ailleurs, le soutien constant apporté à la *Fabrique des traducteurs*, mise en place par le Collège international des traducteurs littéraires (CITL) d'Arles pour contribuer à la formation et à la relève générationnelle au sein de cette profession, participe d'une politique qui a trouvé un écho au plan européen.

En effet, le ministère de la Culture et de la Communication a pesé de tout son poids pour que la traduction soit prise en compte dans le programme *Europe créative*, qui fixe le cadre d'intervention de l'Union européenne dans le domaine de la culture et des médias pour la période 2014-2020. La traduction littéraire figure explicitement comme un des domaines susceptibles de bénéficier d'un soutien de la part de l'UE. Ainsi, la traduction de plus de 5 500 œuvres de fiction (roman, théâtre, poésie, littérature jeunesse...) sera cofinancée, permettant aux lecteurs d'apprécier des ouvrages dans leur langue maternelle.

Au-delà de la littérature, la traduction est un sujet dont les implications sociales, économiques ou juridiques sont insuffisamment débattues en Europe. Aussi, pour sa 11<sup>ème</sup> conférence annuelle organisée du 26 au 28 septembre 2013 à Vilnius, à l'occasion de la présidence lituanienne de l'Union européenne, la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui regroupe une quarantaine d'organismes linguistiques issus de trente Etats différents, a choisi de se pencher sur cette question. La DGLFLF, un des membres fondateurs de ce réseau, s'est attachée dans ce cadre à mettre l'accent sur la transposition des concepts juridiques d'une langue à l'autre et à réfléchir aux enjeux liés à la mise en place progressive par l'Union européenne d'un droit à la traduction au profit des citoyens.

## **Le numérique**

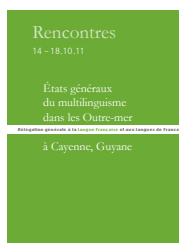
La DGLFLF a lancé en 2013 plusieurs projets intéressants directement les langues de France dans le contexte numérique, qu'il s'agisse, par exemple, d'une cartographie des différentes langues parlées en France en vue d'alimenter une future norme représentant les langues du monde sur le globe terrestre, d'un inventaire des ressources numériques disponibles pour les langues de France, dans le but d'équiper ces langues d'outils leur permettant de rester fonctionnelles (aide à la traduction, synthèse ou reconnaissance vocale), ou encore de l'animation d'ateliers d'écriture collaborative en langues d'outre-mer pour encourager leur présence sur la toile.



Une forte priorité est donnée au secteur culturel. Inscrit au programme de modernisation et de simplification du ministère de la Culture et de la Communication, le projet de sémantisation d'un premier périmètre de données culturelles a connu dès 2013 des résultats probants. La sémanti-

sation de la base Joconde, gérée par le Service des musées de France, a ainsi permis la consultation et la navigation en plusieurs langues, dont quatre langues de France, de 300 000 notices illustrées figurant sur cette base. Il s'agit là d'une avancée majeure dans la diffusion des données patrimoniales du ministère, applicable à d'autres bases telle que, par exemple, *Corpus de la parole*, riche d'un millier d'extraits sonores documentés en plusieurs langues de France.

## La spécificité des territoires ultra-marins



En ce qui concerne la pluralité interne, un effort conséquent est conduit dans les outre-mer pour y concilier la maîtrise du français et la valorisation des langues locales. Les États généraux du multilinguisme dans les outre-mer, organisés à Cayenne en décembre 2011, ont créé une dynamique qui a permis la mise en place d'un Conseil d'orientation pour les politiques linguistiques

dans les outre-mer, espace de réflexion, d'animation et de coordination des actions conduites dans le domaine linguistique.

En 2013, les moyens du Fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mer, imputés sur les crédits d'intervention de la DGLFLF, ont été mis au service d'une politique structurée de valorisation du multilinguisme. Le Fonds apporte dorénavant son soutien à des initiatives qui visent à organiser la coexistence des langues, en s'inscrivant dans un cadre d'action pluriannuel. Conduites en partenariat avec les collectivités locales, il importe qu'elles intègrent un volet formation.



# Promouvoir et valoriser les langues de France

Au côté du français, les langues régionales ou minoritaires façonnent notre identité culturelle. La DGLFLF contribue à promouvoir et à faire connaître ce patrimoine immatériel vivant et créatif. Elle conduit en particulier ses efforts pour renforcer la présence de ces langues partout où notre cadre constitutionnel permet des marges de progression, par exemple l'espace public, les expressions culturelles et les médias.



Man yji, 2003.

De son côté, la loi sur la refondation de l'école prévoit que l'enseignement des langues et cultures régionales (article 40) peut être dispensé tout au long de la scolarité, selon des modalités définies par convention entre l'État et les collectivités territoriales. L'enseignement bilingue est pour la première fois officiellement reconnu et l'information des familles encouragée.

Afin de redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, la ministre de la Culture et de la Communication a mis en place un Comité consultatif qui lui a remis les conclusions de ses travaux le 15 juillet 2013 : ceux-ci contiennent de nombreuses propositions visant à donner une nouvelle impulsion à l'action publique en faveur du plurilinguisme interne à notre pays.



Dans le prolongement de ces travaux, un dialogue s'est institué à l'automne 2013 entre la ministre de la Culture et de la Communication et les parlementaires, qu'il s'agisse du groupe d'études langues régionales à l'Assemblée nationale ou d'un ensemble de sénateurs impliqués dans la valorisation de ces langues.

Une circulaire rappellera les principes et les modalités d'intervention de ce ministère en matière de soutien aux expressions culturelles, artistiques ou audiovisuelles en langues régionales. La visée d'ensemble de ce texte est d'appliquer aux projets en langues régionales les dispositifs de droit commun mis en oeuvre pour les projets en langue française.

# Observer les pratiques linguistiques

Parmi les différentes préconisations du Comité consultatif figure la mise en place d'enquêtes scientifiques destinées à mesurer la place des langues régionales en France, dans les différents champs de la vie économique, sociale et culturelle. L'Observatoire des pratiques linguistiques de la DGLFLF consacrera donc à partir de 2014 une bonne partie de ses moyens à la coordination et au suivi de ces enquêtes.

L'Observatoire a posé dès 2013 de premiers jalons à ce programme en lançant un appel à projets sur les pratiques langagières en langues de France: neuf projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS ont été aidés à ce titre.

Par ailleurs, le bulletin de l'Observatoire, Langues et cité, a publié cette année deux numéros remarqués, l'un consacré au berbère, l'autre aux rapports entre la langue et le genre.



Les premiers résultats de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) conduite en 2011 par l'INSEE avec, notamment, le soutien de la DGLFLF, ont été rendus publics en 2013. Cette enquête, qui prolonge l'enquête IVQ 2004, a pour but principal de mesurer les compétences des adultes à l'écrit, à l'oral et en calcul. Elle comporte aussi un ensemble de questions relatives à la pratique quotidienne des langues parlées en France, et à leur transmission.

L'enquête montre notamment que, parmi les adultes de 16 à 65 ans, seulement 5 % rencontrent des difficultés en lecture de mots, mais 11 % en production de mots et 15 % en compréhension. L'enquête interroge aussi les pratiques de la transmission. Si 97 % des personnes de 15 à 65 ans parlent désormais le français dans le cadre familial, la transmission familiale des langues étrangères et des langues régionales est de plus en plus faible.

Ces observations sont d'intérêt majeur pour la politique en faveur de la maîtrise du français et de la valorisation du multilinguisme.

Notons enfin le programme Corpus de la parole, qui valorise le patrimoine linguistique de la France. Il donne accès en ligne à des fonds sonores transcrits et numérisés, en français et dans différentes langues parlées sur le territoire national, en métropole et outremer. Ces corpus offerts à tous permettent de mieux appréhender la richesse de ce patrimoine linguistique.



# Développer l'intérêt de nos concitoyens pour les langues

Une politique ambitieuse de sensibilisation des publics est organisée autour, notamment, de trois événements inscrits dans le paysage culturel.

## Dix mots pour illustrer le rayonnement du français



L'opération nationale de sensibilisation à la langue française Dis-moi dix mots invite chacun à jouer ou à s'exprimer sous une forme créative autour de dix mots choisis par les différents partenaires francophones (France, Québec, Fédération Wallonie Bruxelles, Suisse romande et Organisation internationale de la Francophonie). Les nombreux projets nés à partir de cette proposition, forgés tout au long de l'année, sont valorisés lors de la Semaine de la langue française et de la Francophonie,

temps fort médiatique qui se tient chaque année autour du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie.

En 2013, la Semaine s'est déroulée du 16 au 24 mars, en se donnant comme thème l'attrait que le français exerce sur les langues du monde, sa capacité à marquer d'autres langues de son empreinte. Dix mots voyageurs, repris tels quels dans d'autres langues, ont été choisis à cette fin: atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe, protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis, voilà.

Cette édition a rencontré un franc succès, tant par la diversité et la singularité des projets que par le nombre d'événements répertoriés (plus d'un millier).

Expositions, ateliers d'écriture, animations, spectacles, concours, conférences, dictées, slam ont constitué autant d'occasions de renforcer l'aisance et la familiarité de nos concitoyens avec la langue française, en particulier ceux qui sont à l'écart des pratiques culturelles.

Pour la septième année consécutive, le ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec les ministères de la Culture et de la Communication et des Affaires étrangères, a proposé un concours de création littéraire et artistique autour des dix mots à destination des collèves et des lycées en France et à l'étranger. Sur 320 propositions reçues, 13 ont été récompensées lors de la remise des prix à l'Académie française. Etablissements d'excellence en France et à l'étranger, lycées professionnels, unités locales d'enseignement dans les maisons d'arrêt...: c'est dans un large d'esprit d'ouverture et de rassemblement autour d'une langue partagée que se place une opération dont le succès va croissant.

La Semaine de la langue française et de la Francophonie est également un temps fort du calendrier du réseau culturel français à l'étranger. L'opération y prend d'ailleurs des formes diverses - semaine de la langue française, mois de la Francophonie, mois des mots... - et associe parfois opportunément plusieurs représentations diplomatiques de pays francophones, renforçant le message de solidarité qui est à la base du mouvement francophone. Au total, 700 événements rassemblant 250 000 participants ont été organisés dans plus de 70 pays.

### **Le français au défi du numérique au salon Expolangues**



Du 6 au 9 février 2013, le salon Expolangues a été consacré au rôle du numérique dans l'apprentissage et la diffusion de la langue française et des langues en général. La DGLFLF a saisi cette occasion pour mettre en valeur un certain nombre d'orientations de

travail et de projets qu'elle conduit pour mettre les technologies de la langue et le web sémantique au service de la promotion du français et de la préservation de l'écosystème linguistique.

La DGLFLF a ainsi organisé plusieurs évènements et animations autour de la place du français dans le web 3.0, ainsi que du rôle des réseaux numériques et des projets internet collaboratifs pour la fonctionnalité des langues et la préservation de la diversité linguistique.

## **La Journée européenne des langues pour valoriser les atouts du plurilinguisme**

En partenariat avec le Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP), la DGLFLF a une nouvelle fois proposé un « passeport pour les langues » qui a permis à un public sans cesse plus nombreux de s'initier à une trentaine de langues différentes, dans la capitale mais aussi en régions.

Plus d'une dizaine de « speak datings » ou « rencontres linguistiques express », organisées par des instituts membres du FICEP, ont permis aux participants de mettre à l'épreuve leur maîtrise des langues étrangères en nouant de nouvelles connaissances.

La dimension populaire de cette opération s'est accrue avec l'organisation dans plusieurs villes de France (Lyon, Toulouse...) de rencontres, débats ou conférences autour des enjeux du plurilinguisme.



Enfin, fidèle à sa vocation d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et de concertation entre les milieux institutionnels, académiques, les chercheurs et la société civile, la DGLFLF a organisé le 25 septembre 2013 au Musée de l'histoire de l'immigration une journée d'étude et de réflexion - « Migrer d'une langue à l'autre ? » - autour des langues de l'immigration et leur apport au dialogue interculturel. Le large écho rencontré par cette manifestation

fait présager l'organisation d'un rendez-vous annuel sur cette thématique.



## Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides - 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : [dglff@culture.gouv.fr](mailto:dglff@culture.gouv.fr)

Internet : [www.dglff.culture.gouv.fr](http://www.dglff.culture.gouv.fr)

ISSN imprimé : 1957-1615 - ISSN en ligne : 1958-5217